

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

CLAUSES ET CONDITIONS auxquelles sera adjugée à l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, siégeant au Palais de justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un lot.

Au jour et heure qui seront ultérieurement fixés, la vente sur saisie immobilière portant sur :

1/ Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de **SAINT-GERVAIS (Gard)**, route de Barjac et figurant au cadastre rénové de la dite commune sous les relations suivantes :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|-----------------------|---------------|
| D | 543 | 5110A route de Barjac | 00ha 00a 40ca |

2/ les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble en copropriété sis sur le territoire de la commune de **SAINT-GERVAIS (Gard)**, route de Barjac et figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|----------------------|---------------|
| D | 329 | 5109 route de Barjac | 00ha 00a 95ca |

Ledit immeuble composé d'un bâtiment en forme de « L » renversé occupant l'ensemble du terrain. Ce bâtiment est élevé d'un étage sur rez-de-chaussée avec combles aménageables, il possède une façade sur rue de 6m50 environ sur une profondeur moyenne de 12m50 environ.

L'étage n'est accessible que par l'escalier provenant du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré numéro 543 le confrontant au Sud-Ouest appartenant à Monsieur BRUN Raymond et sa sœur Madame LEMMET Paul, née BRUN Aimée.

Lesdits biens et droits immobiliers consistant savoir :

Lot numéro deux (2) :

Au premier étage et combles avec accès par l'escalier et le premier étage de la propriété riveraine numéro 543 appartenant à Monsieur Raymond Joseph **BRUN**, retraité, époux de Madame Marcelle Félicie **MOULIN**, demeurant à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (84230), Quartier Colombis 1, chemin de la Gardine, et à Madame Aimée Marie Claire **BRUN**, sans profession, épouse de Monsieur Paul Raymond **LEMMET**, demeurant à BOLLENE (84500), route de Saint Aries,

Il comprend un appartement à usage d'habitation avec petite entrée desservant une petite chambre et une salle d'eau, une coursive possédant une vue directe sur les celliers du lot numéro 1 et desservant un local et une grande chambre le tout d'une superficie de 65m² et au-dessus de cette chambre des combles aménageables de 29m².

Et les six cent quarante six/millièmes (646/1000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

Sur la mise à prix de 36.000 €

Saisie à l'encontre de :

Monsieur Adrien Philippe Joël DONIER

Militaire, né le 05.11.1984 à Orange, demeurant sis devant 4 rue St Hubert 60160 Lacroix St Ouen et actuellement 1272 B rue de Picardie 60126 Langueil Sainte Marie.

Madame Magalie PONTIEUX épouse DONIER

Née le 19.02.1985 à Grande Synthe (59), de nationalité française, aide à domicile, demeurant sis devant 4 rue St Hubert 60160 Lacroix St Ouen et actuellement 1272 B rue de Picardie 60126 Langueil Sainte Marie

Aux requête, poursuites et diligences de :

CREDIT IMMOBILIER DE France DEVELOPPEMENT

S.A. à conseil d'administration au capital de 124 821 620 euros, inscrite au RCS de Paris sous le n° B379 502 644 dont le siège est situé 26-28 rue de Madrid à Paris (75384) cedex 08, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège social.

Venant aux droits suite à absorption de sa société fille, le Crédit Immobilier de France Méditerranée.

Venant aux droits suite à la fusion par absorption du Crédit Immobilier de France Méditerranée par le Crédit Immobilier de France Sud, la dissolution de ladite société et la nouvelle dénomination commune, le Crédit Immobilier de France Méditerranée en date du 15.12.2009.

Ayant pour avocat, Maître Christine BANULS membre de **la SCP GUALBERT RECHE BANULS**, avocats au Barreau de Nîmes, demeurant 1 rue Racine – BP 80026 – 30000 Nîmes – lequel est constitué à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites de saisie immobilières et leurs suites.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES :

EN VERTU :

De 2 grosses en forme exécutoire d'un acte reçu par Me Philippe ROVERY, notaire associé de la SCP ROVERY ANASTASY XIBERRAS à Cornillon, la Vêrune, en date du 7 mai 2009 contenant un prêt d'un montant de 139800 € à taux fixe nominal de 5.55 % et un prêt à taux zero d'un montant de 16125 €.

Le poursuivant susnommé et domicilié à suivant acte de la SELARL HARDY.BOSSE.PICY.**MACQUIN**, huissiers de justice à NOYON 24 Avenue de la Libération, fait signifier un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 13.06.2018.

A

Monsieur Adrien Philippe Joël DONIER

Militaire, né le 05.11.1984 à Orange, demeurant sis devant 4 rue St Hubert 60160 Lacroix St Ouen et actuellement 1272 B rue de Picardie 60126 Langueil Sainte Marie.

Madame Magalie PONTIEUX épouse DONIER

Née le 19.02.1985 à Grande Synthe (59), de nationalité française, aide à domicile, demeurant sis devant 4 rue St Hubert 60160 Lacroix St Ouen et actuellement 1272 B rue de Picardie 60126 Langueil Sainte Marie

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'huissier de justice, ayant charge de recevoir ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié.

La somme de :

CLIENT : M. DONIER Adrien
Dossier n° 100000100005858
PRÊT LIBRE TAUX FIXE

Marseille, le 20/03/2018

DECOMPTE DES SOMMES DUES

| | |
|---|---------------------|
| Capital restant du au 19/03/2018 | 116 762,55 € |
| Échéances impayées au 19/03/2018 | 29 248,56 € |
| sous total | 146 011,11 € |
| Indemnité d'exigibilité anticipée (7% du capital) | 8 173,38 € |
| sous total | 154 184,49 € |
| Frais, intérêts, assurances à échoir | MÉMOIRE |
| Intérêts postérieurs au taux de 5,55 % du 20/03/2018 au règlement | MÉMOIRE |
| TOTAL GENERAL OUTRE MÉMOIRE | 154 184,49 € |

CLIENT : M. DONIER Adrien
Dossier n° 100000100005857
NOUVEAU PRÊT A 0%

Marseille, le 20/03/2018

DECOMPTE DES SOMMES DUES

| | |
|---|--------------------|
| Capital restant du au 19/03/2018 | 16 125,00 € |
| Échéances impayées au 19/03/2018 | 129,89 € |
| | <hr/> |
| sous total | 16 254,89 € |
| Frais, intérêts, assurances à échoir | MÉMOIRE |
| Intérêts postérieurs au taux de 5,65 % du 20/03/2018 au règlement | MÉMOIRE |
| | <hr/> |
| TOTAL GENERAL OUTRE MÉMOIRE | 16 254,89 € |

Outre tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le prêteur pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage.

Sous réserves et sans préjudice de tous autres dus, notamment des intérêts échus depuis la date de l'arrêté de compte notifié au commandement valant saisie au jour du paiement effectif, ainsi que du principal, droits, frais de mise à exécution.

La partie saisie n'ayant pas satisfait audit commandement, celui-ci a été publié au service de la publicité foncière Nîmes 2, le 01.08.2018, volume 20018Sn°48.

L'assignation à comparaître aux débiteur et créanciers inscrits a été délivrée pour l'audience d'orientation du

Jeudi 22 novembre 2018 à 10h.

DESIGNATION :

Telle qu'elle résulte des énonciations du commandement valant saisie immobilière et sus-énoncées.

Il est en outre annexé le procès-verbal descriptif de la SCP PELERIAUX BADAROUX GISCLARD en date 13 SEPTEMBRE 2018

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens sus décrits appartiennent à Monsieur DONIER Adrien et Madame DONIER née PONTIEUX Magalie, suivant acte reçu par Maître Philippe ROVERY, Notaire associé à Cornillon, le 7 mai 2009, publié au service de la publicité foncière Nîmes 2, le 19 juin 2009 Vol.2009P4239.

Tous les renseignements relatifs à l'origine de propriété sont donnés sans aucune garantie et sans que la partie poursuivante, ou l'Avocat poursuivant, ne puisse en aucune façon être inquiété.

En outre la vente aura lieu aux conditions, charges et clauses suivantes: